

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Centre de Promotion des Exportations

Domaine de la prestation : Commerce Extérieur et manifestations internationales

Objet de la prestation : Octroi de Décision pour l'obtention des avantages et indemnités du fonds de promotion des exportations .

Conditions d'obtention

- 1- Des aides dans une démarche d'exportation comme suit :
 - préparation des éditions publicitaires
 - création des marques commerciales
 - identification des marchés extérieurs
 - installation à l'étranger
- 2- Des aides indirectes accordées aux entreprises exportatrices à travers les canaux des fédérations professionnelles , groupements professionnels et les sociétés du commerce international résidentes .
- 3- Ne peuvent bénéficier des services du fonds les sociétés exportatrices et importatrices pour les opérations de Promotion des exportations .

Pièces à fournir

- 1- Imprimé de Profil de l'opérateur à retirer de l'Unité de FOPRODEX
- 2- Copie du statut de la société
- 3- photocopie de l'autorisation délivrée par l'API ou l'APIA
- 4- Photocopie de l'identification douanière

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de dossier - Octroi de la décision	- Services du centre . - Commission composée par des Représentants de plusieurs Ministères	une semaine à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier
Service: Centre de Promotion des Exportatins Adresse : Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service: Centre de Promotion des Exportatins Adresse : Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Délai d'obtention de la prestation
une semaine à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires
-Arrêté du Ministre du commerce du 19/12/1996 fixant la liste des prestations administratives relevant du Ministère du commerce et des entreprises qui lui sont rattachées , nécessitant des reponses motiveés en cas de refus aux réclamations des citoyens